

Faut-il supprimer les cabinets ministériels ?

Oui

● **L'inculpation de J. Milquet braque les projecteurs sur les cabinets ministériels.**

● **Et si, pour cause de dérives apparemment connues de tous, ils étaient condamnés à disparaître ?**

● **A moins qu'ils ne soient confirmés comme le maillon central de notre partitocratie ?**

■ Ces cabinets sont des primes injustes à la majorité (les ministres disposent de dizaines de collaborateurs dont tout le monde sait qu'ils sont parfois employés pour les partis ou les campagnes), ils sont opaques (on ne sait pas qui y est et qui y fait quoi) et pourtant disposent d'un énorme pouvoir sans contrôles (c'est là qu'on fait les lois), mélangent intérêts privés et public, le tout avec l'argent du contribuable !

“Le processus devrait être l'inverse : que le rôle primordial dans l'élaboration des lois et la politique revienne avant tout au Parlement qui, aujourd'hui, est dépossédé de son pouvoir par des équipes, parfois très nombreuses, dont la puissance est énorme.”

MICHAEL VERBAUWHEDE

Chef de groupe PTB au Parlement bruxellois.

En marge de l'actualité concernant Joëlle Milquet, vous avez publié un communiqué de presse cinglant appelant à la disparition des cabinets. Pourquoi ?

La question est de savoir qui décide et qui fait la loi dans notre pays. On sait qu'il y a beaucoup de choses qui se passent dans les cabinets de manière très opaque. Personnellement, je viens du monde associatif. Et là, tout le monde sait que, quand on a besoin de quelque chose, c'est avec le cabinet qu'il faut discuter. C'est là que se trouve réellement le pouvoir.

En quoi cela vous gêne-t-il ?

Le problème, c'est qu'on n'élit pas les membres des cabinets : on vote pour les députés. Les cabinets sont constitués de tout un tas de gens qui travaillent dans l'ombre et dont on ne sait absolument rien. Au final, ce sont quand même eux qui rédigent les lois et travaillent là-dessus. Non seulement cela manque de

transparence mais, en plus, c'est la porte ouverte à d'importants conflits d'intérêt. Prenez, par exemple, le cas d'un cabinetier, ancien cadre d'Electrabel, appelé à travailler sur l'énergie. Cela ne vous choque pas que ce soit lui qui travaille sur le dossier nucléaire ? Et le Parlement ne pourra rien faire. N'intervenant qu'en toute fin du processus, lorsque les dés sont jetés, il peut tout juste participer au vote du texte, le plus souvent majorité contre opposition. Alors dites-moi où est le débat démocratique ? Selon nous, le processus devrait être l'inverse : que le rôle primordial dans l'élaboration des lois et la politique revienne avant tout au Parlement qui, aujourd'hui, est dépossédé de son pouvoir par des équipes, parfois très nombreuses, dont la puissance est énorme.

L'un ou l'autre cabinet échappe-t-il à votre sentence, ou celle-ci vise-t-elle le système tout entier ?

C'est vrai que certains cabinets sont assez réduits tandis que d'autres, pléthoriques, comptent des dizaines de personnes. Mais le principe reste valable selon lequel autant de collaborateurs possèdent un énorme pouvoir sans qu'aucun contrôle ne puisse s'exercer sur eux. De plus, la présence de tous ces cabinetiers constitue une prime à la majorité. Les partis qui sont

dans la majorité ont des dizaines de collaborateurs supplémentaires sous prétexte qu'ils sont dans la majorité, d'où un injuste déséquilibre. Comme on a pu le lire un peu partout, c'est effectivement un secret de Polichinelle que de dire que les membres des cabinets travaillent aussi pour les partis où la réélection de certains candidats. Tout le monde le fait. Ce qui avantage les grands partis de la majorité.

Conflits, d'intérêts, prime à la majorité : le système de cabinets ministériels comporte-t-il d'autres dérives ?

Une importante : c'est que tout cela repose sur les de-

niers publics. On paie des dizaines de collaborateurs à un ministre dont on ne sait pas toujours ce qu'ils font mais qui, au final, détiennent souvent le pouvoir de décision avec l'argent du contribuable. Si, en plus, ces gens se mettent à travailler pour la campagne électorale de leur ministre, c'est encore plus inacceptable.

Qu'est-ce qui vous permet de dire que le Parlement est dépossédé de son pouvoir ?

Il est dépossédé de son pouvoir législatif parce que seulement 5 % des lois votées sont déposées par des parlementaires. Tout le reste émane du gouvernement et, donc, des cabinets. Et encore : quand ce sont les députés qui déposent les textes, ce sont souvent ceux de la majorité. Vous savez que quand un projet de loi est déposé par le gouvernement, il doit passer

par le Conseil d'Etat, ce qui prend trente jours. S'il est déposé par un parlementaire, le Conseil d'Etat peut être évité. Alors, lorsque le calendrier est un peu serré, le projet de loi écrit dans un cabinet ministériel est confié à un député de la majorité afin qu'il avance plus vite. Donc, même les 5 % de textes présentés par les députés n'émanent pas forcément d'eux. Le pouvoir des cabinets est énorme. CQFD.

Concrètement, comment imaginez-vous les choses ?

Supprimer les cabinets, charger du travail les administrations, plus indépendantes du politique, et renforcer les moyens à disposition des parlementaires.

Entretien : Monique Baus

Non

■ Qu'on aime ou qu'on n'aime pas, la Belgique est une participative. Les partis exercent un rôle central dans les prises de décisions via notamment les cabinets ministériels. Ce sont eux, les intermédiaires nécessaires, qui préparent les négociations pour aboutir à des compromis au sein de nos larges coalitions.

“Le système des dépouilles (‘spoils system’) aux Etats-Unis selon lequel un nouveau gouvernement doit pouvoir compter sur la loyauté partisane des fonctionnaires débouche sur le remplacement de toute la haute administration. L’effet, très négatif, est la déconstruction des politiques publiques à chaque basculement de majorité.”

BERNOÛT RIHOUX

Politologue. Professeur à l’UCL. Responsable du CESPOL – Centre de science politique et de politique comparée.

Le fonctionnement de certains cabinets ministériels est montré du doigt. Quelle est leur utilité en Belgique ?

Ils sont structurellement nécessaires pour le bon fonctionnement du système politique belge dont une spécificité – un des points d’équilibre plutôt – est le rôle central des partis dans la prise de décisions politiques. La Belgique est en effet une participative. On le répète souvent de façon négative. Quatre dispositifs renforcent le poids des partis. Un, la taille et le niveau d’expertise des cabinets ministériels. Deux, le financement des partis politiques en lien avec les élections. Trois, la politisation de la haute administration. Quatre: la possibilité pour les partis d’obtenir un financement indirect par le biais des attachés parlementaires et des centres d’études. En Belgique, on a fait le choix de donner un poids important aux partis qui, via les cabinets, préparent les décisions politiques publiques. Un choix qui, par conséquence, a aussi été de retirer du poids à la haute administration.

Aux Etats-Unis, les cabinets sont remplacés par une haute administration qui serait, selon certains, plus indépendante. Que penser de ce modèle ?

Le système des dépouilles (‘spoils system’) aux Etats-Unis selon lequel un nouveau gouvernement doit pouvoir compter sur la loyauté partisane des fonctionnaires débouche sur le remplacement de toute la haute admi-

nistration. L’effet, très négatif, est la déconstruction des politiques publiques à chaque basculement de majorité. C’est incompatible avec la politique belge bâtie sur de larges coalitions où les décisions des gouvernements successifs sont cumulées. Le ‘spoils system’ pourrait fonctionner chez nous à condition que notre système électoral ne soit plus proportionnel mais devienne majoritaire. Il faut donc être nuancé. Il existe de tels systèmes voisins, plus pertinents que les Etats-Unis, comme en Allemagne fédérale. Les cabinets ministériels y sont de petite taille et l’essentiel de l’expertise des politiques publiques se situe au niveau de la haute administration. Mais la haute administration n’est jamais apolitique. Il y a toujours entre les hauts fonctionnaires et tel ou tel partis des valeurs partagées, des préférences et des proximités personnelles. Il est illusoire d’imaginer qu’une haute administration soit non politisée.

Les cabinets favoriseraient-ils trop de conflits entre intérêt général et intérêts particuliers, éventuellement électoraux ?

Dans une démocratie représentative comme la Belgique, chaque parti défend certains groupes et certains intérêts; ce sont toujours certains groupes sociaux particuliers qui sont privilégiés. Nos larges coalitions modèrent ces défenses d’intérêt particulier. Quel est le rôle essentiel des cabinets à ce niveau ? Ils préparent, non pas des décisions, mais des négociations au sein de ces coalitions. Négociations qui vont remonter en réunions interministérielles jusqu’au kern le cas échéant. Les cabinets s’avèrent donc les intermédiaires qui préparent les compromis. Ce mécanisme ne pourrait pas être assuré par la haute administration. Nous avons une logique partisane politique qui s’assume et non pas une logique technocratique et administrative.

Comment améliorer le travail des cabinets ?

Par une interaction vertueuse entre la haute administration et les cabinets ministériels. Pour l’instant la haute administration n’est pas suffisamment associée à la préparation des décisions publiques et sert uniquement à la mise en œuvre des politiques publiques. Et rien ne sert à les opposer dans une vision simpliste. Qui trouve-t-on dans les cabinets ministériels ? Souvent des fonctionnaires détachés –dotés d’une expertise pointue– qui retournent ensuite leur administration.

Comment comprendre ce positionnement du PTB à vouloir supprimer les cabinets ?

Leur positionnement radical porte une logique de changement structurel. Le PTB va à l’encontre de la politique belge qui s’est toujours construite autour de compromis et de négociations. Il affirme vouloir dépolitiser la décision. Mais ce serait pour la dépolitiser autrement. L’imagine que le PTB veut appliquer un programme et orienter les politiques publiques dans un sens déterminé. Il y a toujours des jugements de valeur dans les propositions de politiques publiques, qu’elles viennent des hauts fonctionnaires ou de cabinetiers. Les décisions politiques uniquement techniques n’existent pas.

Entretien : Thierry Boutte